

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL  
Paraissant les Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi

### BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

### INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance  
Annonces..... 25 c. la ligne  
Réclames..... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3  
M. M. Lafitte et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

**ABONNEMENTS**  
LES ABONNEMENTS valent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois et se paient d'avance.  
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES  
Trois mois..... 5 fr.  
Six mois..... 9 fr.  
Un an..... 16 fr.  
AUTRES DÉPARTEMENTS  
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Le Journal du Lot et le Courier du Lot sont désignés, pendant l'année 1870, pour la publication simultanée et in extenso des Annonces judiciaires et Légales de l'arrondissement de Cahors et, par extrait, des Annonces judiciaires et Légales des arrondissements de Figeac et de Gourdon.

### Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

DE CAHORS A LIBOS.				DE LIBOS A CAHORS.				Prix des places.			DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA				DE CAHORS A PARIS							
tab. 1	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	tab. 2	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	de Cahors à :	1 <sup>re</sup> cl.	2 <sup>e</sup> cl.	3 <sup>e</sup> cl.	LIBOS.	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)									
Cahors. — Départ.....	6 h 30	12 h 25	5 h 10	Monsempron-Libos. — Départ.....	9 h 30	5 h 25	7 h 55	Libos.....	5.80	4.35	3.20	LIBOS.	Départs.....	8 h 41	9 h 26	5 h 19	LIBOS.	Départs.....	8 h 9	3 h 3	7 h 39	
Mercuès.....	6 18	12 47	5 56	Fumel.....	9 37	5 37	8 2	Puy-l'Évêque.....	3.70	2.75	2.05	AGEN.	Arr.....	9 59	10 28	6 44	PÉRIGUEUX.	Arr.....	11 56	5 42	11 25	
Parnac.....	6 33	1 7	6 9	Duravel.....	9 54	6 03	8 24	Villeneuve-sur-Lot.....	8.60	6.45	4.75	AGEN.	Dép.....	11 25	11 20	7 »	PÉRIGUEUX.	Dép.....	1 40	6 10	min <sup>t</sup>	
Luzech.....	6 43	1 20	6 1	Puy-l'Évêque.....	10 3	6 17	8 30	Bordeaux.....	20.80	13.35	12.20	MONTAUBAN.	Arr.....	1 33	12 43	9 3	LIMOGES.	Arr.....	4 31	8 21	2 27	
Castellanc.....	7 2	1 43	6 36	Castellanc.....	10 17	6 41	8 48	Agen.....	10.65	8. »	5.85	MONTAUBAN.	Dép.....	12 13	3 03	7 57	LIMOGES.	Dép.....	4 55	8 30	2 38	
Puy-l'Évêque.....	7 17	2 1	6 49	Luzech.....	10 29	7 »	9 2	Montauban.....	11. »	8. »	6. »	AGEN.	Arr.....	1 36	5 11	10 6	ORLÉANS.	Arr.....	mit 43	2 38	10 21	
Duravel.....	7 32	2 16	6 59	Luzech.....	10 38	7 »	9 2	Toulouse.....	16.70	12.30	9.15	AGEN.	Dép.....	2 »	6 10	»	ORLÉANS.	Dép.....	mit 53	2 16	10 40	
Fumel.....	7 54	2 42	7 19	Parnac.....	10 38	7 16	9 13	Aurillac.....	29.30	21.45	15.50	LIBOS.	Arr.....	3 »	7 36	»	PARIS	Arr.....	3 h 50	4 39	2 59	
Monsempron-Libos. — Arrivée.....	8 1	2 49	7 26	Mercuès.....	10 49	7 33	9 25	Toulouse.....	73.70	53.33	40.53	LIBOS.	Départs pour Cahors (Voir tabl. 2)				PARIS	Dép.....	4 40	7 45	»	
				Cahors. — Arrivée.....	11 5	7 52	9 43	Cette.....	41.33	30.75	22.70											

### Cahors, le 12 Novembre 1870

La circulaire de Tours que nous avons publiée hier, confirme pleinement les succès remportés par l'armée de la Loire, dans les journées du 9 et du 10. Orléans est repris à la suite d'une lutte, dans laquelle les nôtres ont déployé une vigueur remarquable.

Un ordre du jour, adressé à ses troupes par le général d'Aurelles les félicite et les remercie.

Honneur aux soldats de la Loire et à leurs chefs! Les uns et les autres ont prouvé victorieusement que ce n'est pas en vain que la France compte sur leur vaillance.

### Ordre du jour

du général d'Aurelles de Paladine à l'Armée de la Loire.

Officiers, sous-officiers et soldats, La journée d'hier a été heureuse pour nos armes. Toutes les positions ont été enlevées avec vigueur.

L'ennemi est en retraite.

Le Gouvernement informé par moi de votre conduite me charge de vous adresser des remerciements et je le fais avec bonheur.

Au milieu de nos malheurs la France a les yeux sur vous, elle compte sur votre courage.

Faisons tous nos efforts pour que cet espoir ne soit pas trompé.

Au grand quartier général le 10 novembre 1870.

Le général commandant en chef, Signé : d'AURELLES

Tours, 11 novembre.

Un télégramme d'Orléans, 11 novembre, porte qu'on s'est battu hier, toute la journée, aux environs de Coulmiers. Les opérations de l'armée française ont pleinement réussi.

Le général Des Pallières occupe Chevilly à 15 kilomètres au nord d'Orléans, et nous avons fait 600 prisonniers, avec armes, bagages et 2 canons.

On compte sur 1,200 Prussiens pris avant la fin de la journée.

Nous avons occupé Orléans.

Tours, 10 novembre, 3 h. 50 m. du soir.

Londres, 40. — Au banquet du lord-maire M. Gladstone et le chancelier ont défendu énergiquement la conduite de l'Angleterre dans la question de la neutralité.

Lord Granville a raconté les efforts de l'Angleterre pour amener la paix. Il a ajouté qu'il était fondé à croire que la Prusse la désire.

L'Angleterre seule a pris l'initiative de suggérer la proposition de l'armistice que la France refusait de demander directement.

Lord Granville a ensuite ajouté que l'Angleterre désire voir l'Allemagne forte et unie, mais qu'elle est opposée à une humiliation trop grande de la France. L'Angleterre fera tout son possible pour amener la paix.

Tours, 10 novembre, 9 h. 15 m. du soir.

Bruxelles, 9. — L'Echo de Bruxelles publie une correspondance de Berlin du 8 novembre, constatant que les représentants de la Bavière arrivés à Versailles persistent à refuser à la

Prusse la suprématie militaire et l'obligent à renoncer à l'autonomie militaire.

Les plénipotentiaires wurtembourgeois refusent de céder aux exigences de la Prusse. On affirme qu'il existe des divergences de vues et de prétentions sur le partage des provinces à annexer à l'Allemagne.

### CIRCULAIRE

de M. J. Favre.

Le Journal officiel du 8 novembre publie ce qui suit :

Paris, le 7 novembre 1870.

M. Jules Favre, ministre des affaires étrangères, vient d'adresser la circulaire suivante aux agents diplomatiques du Gouvernement de la République française :

Monsieur,

La Prusse vient de rejeter l'armistice proposé par les quatre puissances neutres, l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et l'Italie, ayant pour objet la convocation d'une Assemblée nationale. Il a ainsi prouvé, une fois de plus, qu'elle continuait la guerre dans un but égoïstement personnel, sans se préoccuper du véritable intérêt de ses sujets et surtout de celui des Allemands qu'elle entraîne à sa suite.

Elle prétend, il est vrai, y être contrainte par notre refus de lui céder deux des provinces. Mais ces provinces que nous ne voulions ni ne pouvons lui abandonner, et dont les habitants la repoussent énergiquement, elle les occupe, et ce n'est pas pour les conquérir qu'elle ravage nos campagnes, chasse devant ses armées nos familles ruinées, et tient, depuis près de 50 jours, Paris enfermé sous le feu des batteries derrière lesquelles elle se retranche. Non : elle veut nous détruire pour satisfaire l'ambition des hommes qui la gouvernent. Le sacrifice de la nation française est utile à la conservation de leur puissance. Ils le consomment froidement, s'étonnant que nous ne soyons pas leurs complices, en nous abandonnant aux défaillances que leur diplomatie nous conseille.

Engagée dans cette voie, la Prusse ferme l'oreille à l'opinion du monde. Sachant qu'elle froisse tous les sentiments justes, qu'elle alarme tous les intérêts conservateurs, elle se fait un système de l'isolement, et se dérobe ainsi à la condamnation que l'Europe, si elle était admise à discuter sa conduite, ne manquerait pas de lui infliger.

Cependant, malgré ses refus, quatre grandes puissances neutres sont intervenues et lui ont proposé une suspension d'armes, dans le but défini de permettre à la France de se consulter elle-même en réunissant une assemblée.

Rien de plus rationnel, de plus équitable, de plus nécessaire? C'est sous l'effort de la Prusse que le gouvernement impérial s'est abimé. Le lendemain, les hommes que la nécessité a investis du pouvoir lui ont proposé la paix, et, pour en régler les conditions, réclamé une trêve indispensable à la constitution d'une représentation nationale. La Prusse repousse l'idée d'une trêve, en la subordonnant à des exigences inacceptables, et ses armées ont entouré Paris. On leur en avait dit la soumission facile. Le siège dure depuis cinquante jours, la population ne faiblit pas. La sédition promise s'est fait entendre longtemps, elle est venue à une heure propice au négociateur prussien qui l'a annoncée au nôtre comme un auxiliaire prévu; mais, en éclatant, elle a permis au peuple de Paris de légitimer par un acte imposant le Gouvernement de la défense nationale qui acquiert par là aux yeux de l'Europe la consécration du droit.

Il lui appartenait donc de conférer sur la proposition d'armistice des quatre puissances; il

pouvait sans témérité, en espérer le succès. Désireux avant tout de s'effacer devant les mandataires du pays et d'arriver par eux à une paix honorable, il a accepté la négociation et l'a engagée dans les termes ordinaires du droit des gens.

L'armistice devait comporter :  
L'élection des députés sur tout le territoire de la République, même celui envahi;  
Une durée de vingt-cinq jours;  
Le ravitaillement proportionnel à cette durée.

La Prusse n'a pas contesté les deux premières conditions. Cependant, elle a fait, à propos du vote de l'Alsace et de la Lorraine, quelques réserves que nous mentionnons sans les examiner davantage, parce que son refus absolu d'admettre le ravitaillement a rendu toute discussion inutile.

En effet, le ravitaillement est une conséquence forcée d'une suspension d'armes s'appliquant à une ville investie. Les vivres sont un élément de défense. Les lui enlever sans compensation, c'est créer une inégalité contraire à la justice. La Prusse oserait-elle nous demander d'abattre chaque jour, par son canon, un pan de nos murailles sans nous permettre de lui résister? Elle nous mettrait dans une situation plus mauvaise encore en nous obligeant à consommer un mois sans nous battre, alors que, vivant sur notre sol, elle attendrait, pour reprendre la guerre, que nous fussions harcelés par la famine. L'armistice sans ravitaillement, ce serait la capitulation à terme fixe sans honneur et sans espoir.

En refusant le ravitaillement, la Prusse refuse donc l'armistice. Et cette fois ce n'est pas l'armée seulement, c'est la nation française qu'elle prétend anéantir en réduisant Paris aux horreurs de la famine. Il s'agit, en effet, de savoir si la France pourra réunir ses députés pour délibérer sur la paix. L'Europe demande cette réunion. La Prusse la repousse en la soumettant à une condition inique et contraire au droit commun. Et cependant, s'il faut en croire un document publié sans être démenti et qui émanerait de sa chancellerie, elle ose accuser le Gouvernement de la défense nationale de livrer Paris à une famine! Elle se plaint d'être forcée par lui de nous investir et de nous affamer!

L'Europe jugera ce que valent de telles imputations. Elles sont le dernier trait de cette politique qui débute par engager la parole du souverain en faveur de la nation française et se termine par le rejet systématique de toutes les combinaisons pouvant permettre à la France d'exprimer sa volonté!

Nous ignorons ce qu'en penseront les quatre grandes puissances neutres, dont les propositions sont écartées avec tant de hauteur; peut-être devineront-elles enfin ce que leur réserverait la Prusse, revenue par la victoire, matresse d'accomplir tous ses desseins.

Quant à nous, nous obéissons à un devoir impérieux et simple en persistant à maintenir leur proposition d'armistice comme le seul moyen de faire résoudre par une assemblée les questions redoutables que les crimes du gouvernement impérial ont permis à l'ennemi de nous poser. La Prusse, qui sent l'odieuse de son refus le dissimule sous un déguisement qui ne peut tromper personne. Elle nous demande un mois de nos vivres, c'est nous demander nos armes. Nous les tenons d'une main résolue et nous ne les déposerons pas sans combattre. Nous avons fait tout ce que peuvent des hommes d'honneur pour arrêter la lutte. On nous ferme l'issue; nous n'avons plus à prendre conseil que de notre courage, en renvoyant la responsabilité du sang versé à ceux qui, systématiquement, repoussent toute transaction.

C'est à leur ambition personnelle que peuvent être imputés encore de milliers d'hommes; et quand l'Europe, émue, veut arrêter les com-

battants sur la frontière de ce champ de carnage pour y appeler les représentants de la nation et essayer la paix, oui, disent-ils, mais à la condition que cette population qui souffre, ces enfants, vieillards qui sont les victimes innocentes de la guerre, ne recevront aucun secours, afin que, la trêve expirée, il ne soit plus possible à leurs défenseurs de nous combattre sans les faire mourir de faim.

Voilà ce que les chefs prussiens ne craignent pas de répondre à la proposition des quatre puissances. Nous prenons à témoin contre eux le droit et la justice, et nous sommes convaincus que si, comme les nôtres, leur nation et leur armée pouvaient voter, elles condamneraient cette politique inhumaine.

Qu'au moins il soit bien établi que jusqu'à la dernière heure, préoccupé des immenses et précieux intérêts qui lui sont confiés, le Gouvernement de la défense nationale a tout fait pour rendre possible un paix qui soit digne.

On lui refuse les moyens de consulter la France. Il interroge Paris, et Paris tout entier se lève en armes pour montrer au pays et au monde ce que peut un grand peuple, quand il défend son honneur, son foyer et l'indépendance de la patrie.

Vous n'aurez pas de peine, Monsieur, à faire comprendre des vérités si simples et à en faire le point de départ des observations que vous aurez à présenter lorsque l'occasion vous en sera fournie.

Agrez, etc.  
Le ministre des affaires étrangères,  
J. FAVRE.

### Revue des Journaux

Le Refus de l'Armistice et les journaux de Tours.

Le CONSTITUTIONNEL. — L'espoir que nous avions dans la prochaine conclusion d'un armistice est tout à fait perdu. La dépêche qui précède ne nous laisse aucun doute sur les véritables causes de cette issue regrettable. Les propositions d'armistice, telles que les formulèrent les neutres, ont été rejetées par la Prusse.

C'est sur cette puissance que doivent tomber les responsabilités de ce qui arrive. Elle n'a voulu accorder ni le ravitaillement de Paris, ni le vote de l'Alsace et de la Lorraine, rien enfin de ce que l'Angleterre et les autres puissances considéraient comme légitime. Ce refus change pour ainsi dire le caractère de la guerre; il rallie à la cause de la France l'Europe tout entière qui, jusqu'à ce jour, s'est montrée hésitante. Quant à nous, notre ardeur s'augmente au contact de cette politique que les succès envient et mènent à sa perte.

L'UNION n'apprend qu'à la dernière heure la rupture des négociations et se borne à enregistrer le fait sans commentaires.

LE MONITEUR. — Nos lecteurs viennent de voir les conditions auxquelles la Prusse voulait mettre son acceptation de l'armistice proposé par les puissances neutres.

En ne consentant ni au ravitaillement de Paris, ni au vote de l'Alsace et de la Lorraine, la Prusse a pris sur elle toute la responsabilité de la guerre.

C'est la Prusse et non la France qui a repoussé l'armistice.

LA FRANCE. — Cette fois, il n'y a plus d'illusion à conserver sur ce que veut

la Prusse. Mise au pied du mur, elle a jeté le masque des manœuvres hypocrites. L'Europe sait à quoi s'en tenir; la France sait ce qui lui reste à faire.

LE FRANÇAIS. — Une dépêche de Paris, arrivée par un ballon tombé à Vendôme, nous apporte à l'instant une grave nouvelle, celle de la rupture des négociations.

On ajoute que M. de Bismarck, avec une duplicité qui n'étonnera personne, n'aurait accepté en apparence des négociations qu'afin de laisser, à l'armée allemande, de Metz, le temps de marcher sur Paris.

Reste à savoir ce que vont dire et décider les puissances neutres, joués de la plus insolente façon par le ministre du roi Guillaume. Oh! s'il y avait encore une Europe!

LA GAZETTE DE FRANCE. — La rupture des négociations, que nous laissons pressentir hier, causera partout une grande émotion! plus peut-être à l'étranger qu'en France. Elle impose au gouvernement républicain de grands devoirs; le premier est de convoquer dans le plus bref délai les électeurs. La nouvelle phase dans laquelle nous entrons est si grave, qu'il est impossible que la France tout entière ne soit pas appelée à décider de son sort, et à prendre les viriles et importantes mesures auxquelles elle doit s'arrêter. C'est évidemment la guerre d'extinction qu'on poursuit; envisageons-la avec calme. Les Prussiens ne veulent pas entendre la voix de la justice, ils seront punis de leur aveuglement, comme hélas! la France bonapartiste a été punie du sien. Ils regretteront, peut-être avant qu'il soit longtemps, d'avoir méconnu l'intervention de l'Europe. Quant à nous, Français, n'oublions pas que, avec de l'opiniâtreté, Dieu aidant, nous pouvons triompher de toutes nos infortunes. C'est un temps d'épreuves à traverser; peut-être était-il marqué dans nos destinées pour nous rendre dignes d'un grand avenir.

### Informations générales

Le général Changarnier est arrivé à Bruxelles, ce qui donne à supposer qu'il a été laissé libre sur parole après la capitulation de Metz.

— La Cloche rapporte un fait assez curieux :

« On a trouvé à l'Hôtel-de-Ville, après le départ des envahisseurs, une dépêche prussienne chiffrée. »

On conserve à l'Hôtel-de-Ville cet étrange petit morceau de papier oublié là par un agent de M. de Bismarck.

— Les 80,000 mobiles de province qui sont à Paris très résolus à ne reconnaître aucune autorité sur eux à une Commune quelconque. Ils n'obéiront qu'au Gouvernement provisoire, au général Trochu et aux généraux délégués par eux. Les officiers de la garde mobile des départements signent en ce moment une adresse rédigée dans ce sens, qui doit être remise au général Trochu.

— Le Moniteur annonce la condamnation et l'exécution de cinq militaires du 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> corps d'armée, coupables de vol et d'insubordination.

— La France mentionne un bruit d'après lequel huit officiers de Metz, ayant

tenté de s'évader, auraient été fusillés par les Prussiens.

Il vient de se former à Paris une société de femmes qui porte le nom d'Association de Tricoteuses. Mais que les amis de l'ordre se rassurent, les membres de cette Société sont Mmes la comtesse de Béthisy, J. Marcy, de Nogent, Doulas, de Normant, Brunescœur, etc., etc. Ces dames tricotent des... chaussettes et des gilets pour les malheureux.

La Défense républicaine, de Limoges, annonce que M. Georges Périn, prédécesseur de M. Massicault, vient d'être chargé, avec M. Lissagaray, de former à Toulouse, en vingt jours, un corps de 60,000 hommes; quatre millions sont mis à leur disposition, et ils reçoivent le titre et les pouvoirs de généraux de division.

Combats en Normandie.

On écrit des Andelys, 6 novembre, dimanche 10 heures du matin, à la Liberté: On se bat depuis ce matin à la Thil, à la Saussaye, à Valmesnil et à Guitroy; en un mot, tout autour d'Etrepagny, que les Prussiens ont attaqué brusquement au point du jour après avoir passé la nuit dans le bois de la Herannerie, sur la route de Gournay. Voilà plusieurs heures que le canon ne cesse de tonner.

Il est évident qu'il s'agit d'un engagement sérieux, et que l'ennemi tient à s'emparer d'Etrepagny. J'ai essayé tout à l'heure de m'avancer un peu plus du côté du théâtre de la lutte, mais j'en ai été empêché par le va et vient des troupes dans cette direction. On commence aussi à voir arriver des blessés.

Quelques blessés prussiens mêlés aux nôtres peuvent, jusqu'à un certain point, faire supposer que nous avons l'avantage, et que l'ennemi se retire.

Il paraît qu'on se bat aussi du côté d'Ecouis, ce qui met les Andelys entre deux feux.

Les derniers engagements de la matinée ont tourné partout à notre avantage.

Les Prussiens repoussés sur tous les points, battent en retraite sur Chaumont, au-delà de Gisors.

A la Thil, ils ont laissé cent des leurs sur le terrain; à Guitroy, les francs-tireurs leur ont enlevé un canon. Les forces ennemies qui ont pris part au combat, sont évaluées à environ deux mille hommes, dont cinq cents hommes de cavalerie.

Un moment, la petite ville d'Etrepagny a failli devenir la proie des flammes. Plusieurs obus lancés en se retirant, par les Prussiens, avaient allumé un commencement d'incendie dans le bâtiment des halles, ainsi que sur divers autres points. L'église a eu son portail légèrement endommagé. Il ne paraît pas qu'aucun habitant ait été atteint.

Les troupes qui ont donné aujourd'hui, enthousiasmées par leur succès, ne parlent de rien moins que de reprendre Gisors demain.

Haute-Saône.

Le Courrier franc comtois reçoit les renseignements suivants sur les mouvements des Prussiens dans la Haute-Saône, et nous croyons pouvoir les donner pour certains: Un corps d'armée de 40,000 Prussiens est à Vesoul et dans les villages environnants. D'autres forces sont attendues. Ce corps d'armée se dirigerait sur Lyon, sous les ordres du général Werder.

Vesoul, Navenne, Noidans, Echenoz, Bussey, Quinsey, Colombey, Frotey, Coulvon, Colombier sont remplis de soldats étrangers.

Des uhlands sont venus en reconnaissance jusqu'au bois de Dampierre, à quelques kilomètres de la limite du département du Doubs.

Le Bulletin officiel publie la circulaire suivante:

Tours, 1<sup>er</sup> novembre.

Général, L'ordre du jour suivant, sera lu à la troupe assemblée sous les armes à trois appels consécutifs; je vous invite à tenir la main à son exécution.

ORDRE:

Un corps de francs-tireurs vient de manquer d'énergie devant l'ennemi, en se repliant en désordre sans que rien motivât sa retraite.

Le commandant du corps a été révoqué. Le Ministre de la Guerre porte à la connaissance de l'armée auxiliaire, que tout corps de francs-tireurs qui ne justifierait pas sa création par une attitude énergique en face de l'ennemi, serait immédiatement dissous et désarmé, sans préjudice du renvoi devant la Cour martiale la plus voisine.

Le Ministre de l'Intérieur et de la Guerre, LEON GAMBETTA.

LE CONCILE.

Les événements qui viennent de s'accomplir en Italie ne laissant plus à Rome la liberté nécessaire pour les délibérations du concile du Vatican, le Saint-Père a déclaré le concile suspendu jusqu'à des temps plus heureux. En conséquence, la lettre apostolique, dont voici la traduction, a été affichée aux portes de la basilique de Sainte-Marie-Majeure:

Pie IX, pape, pour perpétuelle mémoire du fait.

Depuis que, par la grâce de Dieu, il nous a été donné de commencer, l'année dernière, la célébration du concile œcuménique du Vatican, nous avons vu, par un effort suprême de la sagesse, vertu et sollicitude des Pères, qui, de toutes les parties du monde, s'y étaient rendus en grand nombre, cette œuvre si sainte et si importante prendre une telle marche, que nous voyions luire l'espérance certaine d'en recueillir les heureux fruits, que nous souhaitons ardemment pour le bien de la religion, l'utilité de l'Eglise de Dieu et de la société humaine.

Et, en effet, après qu'il a été tenu quatre sessions publiques et solennelles, il a été établi et promulgué par nous, avec l'approbation du même sacré concile, quatre constitutions salutaires et opportunes en matière de foi; et d'autres questions soit relatives à la foi, soit relatives à la discipline ecclésiastique, ont été soumises à l'examen des Pères, et pourraient être promptement promulguées et sanctionnées par l'autorité suprême de l'Eglise enseignante.

Nous avions la confiance que tous ces travaux, par l'étude commune et le zèle de l'assemblée, auraient marché et suivi un cours facile et prospère, pouvant conduire à la fin désirée.

Mais la sacrilège invasion de cette auguste cité, de Notre Siège, et des provinces qui nous restaient de notre domaine temporel, par laquelle, contre toute loi et avec une incroyable perfidie et audace, ont été violés les droits incontestables de notre principauté civile et de l'autorité du siège apostolique, nous ont réduit à une telle situation que, Dieu le permettant par ses impénétrables jugements, nous sommes entièrement assujettis à une domination et à une puissance ennemie. Dans ce lamentable état de choses, nous trouvant empêchés, de plusieurs façons, dans le libre exercice de la suprême autorité qui nous a été divinement conférée et sachant très-bien que les mêmes Pères du concile du Vatican, ne pourraient pas avoir, attendu la condition présente des choses dans notre auguste ville de Rome, la liberté, sécurité, tranquillité nécessaires pour pouvoir traiter régulièrement avec nous les affaires de l'Eglise, et, d'ailleurs, les nécessités des fidèles, au milieu des calamités et des troubles si grands et si connus de l'Europe, ne permettant point à tant de pasteurs de s'éloigner de leurs églises;

Pour ces motifs, Nous, voyant avec grande douleur de notre âme les choses arrivées au point que le concile du Vatican ne peut dan

de telles circonstances suivre son cours, après mûre délibération de notre propre mouvement, en vertu de notre autorité apostolique, par la teneur des présentes, suspendons et déclarons suspendue la célébration de ce Concile œcuménique du Vatican, jusqu'à un autre temps plus opportun et plus favorable, qui sera fixé par ce siège apostolique.

Priant Dieu, auteur et défenseur de son Eglise, pour que finalement tous les empêchements ayant disparu, il rende à son épouse très fidèle le plus tôt possible, la liberté et la paix.

Ensuite, comme lorsque l'Eglise est éprouvée par des périls et des maux plus nombreux et plus graves, on doit d'autant plus insister, par des oraisons et des prières jour et nuit auprès de Dieu, père de Notre Seigneur Jésus-Christ, père des miséricordes et de toute consolation, nous voulons et nous commandons que les choses que nous avons établies et disposées dans nos lettres apostoliques du 11 avril de l'année dernière, par lesquelles nous avons concédé à tous les fidèles indulgences plénières en forme de jubilé, à l'occasion du Concile œcuménique, conservent toute leur vigueur, suivant le mode et le rite prescrits dans les mêmes lettres, comme si la célébration du Concile continuait.

Telles sont les choses que nous établissons, annonçons, voulons et mandons, nonobstant toute chose contraire, déclarant vain et non avenue tout attentat que l'on oserait commettre à l'encontre, sciemment ou par ignorance par quelque autorité que ce puisse être.

Que nul ne se permette donc de lacérer ces pages contenant notre suspension, publication, volonté, commandement et décret; ni de les contredire; ou si quelqu'un avait la présomption d'y attenter, qu'il sache qu'il encourra l'indignation du Dieu tout-puissant et des bienheureux Pierre et Paul, ses apôtres.

Afin que les présentes soient connues de tous les intéressés, nous voulons que les lettres mêmes et leurs exemplaires soient affichés et publiés aux portes de l'église de Latran, de la basilique du prince des apôtres et de Sainte-Marie-Majeure de Rome, et qu'ainsi affichées et publiées, elles obligent tous et chacun qu'elles concernent, comme si elles avaient été à chacun d'eux nominativement et personnellement intimées.

Donné à Rome, etc., sous l'anneau du pêcheur, le 20 octobre 1870.

N. Cardinal PAROCCIANI CLARELLI. De notre pontificat la 25<sup>e</sup>.

Chronique locale

M. le Préfet du Lot a reçu, hier, les chefs des diverses administrations et les employés de la Préfecture. Notre nouvel administrateur vient d'adresser à ses concitoyens une proclamation que nous publierons dans notre numéro de lundi. Le temps nous manque aujourd'hui.

Nos lecteurs ont déjà lu dans notre journal deux lettres fort intéressantes sur les mobiles du Lot.

Une troisième lettre nous arrive aujourd'hui, trop tard pour l'insertion. Nous la donnerons lundi prochain.

ARRÊTÉ DU PRÉFET.

Le Préfet du Lot, Vu le décret des 4 et 7 novembre 1870; Vu les décrets des 29 septembre et 11 octobre dernier;

ARRÊTE: Les hommes de 21 à 40 ans, mariés ou veufs avec enfants, convoqués par les soins des municipalités pour comparaître devant le Conseil de révision, seront examinés dans l'ordre ci-après:

Arrondissement de Cahors, au Palais de justice, 9 heures du matin.

- Lundi, 14 nov. 1870, St-Géry.
- Mardi, 15 id. Puy-l'Evêque.
- Mercredi, 16 id. Montcuq.
- Jeudi, 17 id. Luzech.
- Vendredi, 18 id. Limogne.
- Samedi, 19 id. Lauzès.
- Lundi, 21 id. Labenque.
- Mardi, 22 id. Cazals.
- Mercredi, 23 id. Catus.
- Jeudi, 24 id. Castelnaud.

- Vendredi, 25 id. Cahors, (Sud).
- Samedi, 26 id. Cahors, (Nord).

Arrondissement de Figeac, Hôtel-de-Ville, 9 heures du matin.

- Lundi, 14 nov. 1870, Figeac (Est).
- Mardi, 15 id. Figeac (Ouest).
- Mercredi, 16 id. Lacapelle-Marival.
- Jeudi, 17 id. Latronquière.
- Vendredi, 18 id. St-Céré.
- Samedi, 19 id. Livernon.
- Lundi, 21 id. Bretenoux.

Arrondissement de Gourdon, Hôtel-de-Ville, 9 heures du matin.

- Lundi, 14 nov. 1870, Gourdon.
- Mardi, 15 id. Gramat.
- Mercredi, 16 id. Labastide-Murat.
- Jeudi, 17 id. Martel.
- Vendredi, 18 id. Payrac.
- Samedi, 19 id. St-Germain.
- Lundi, 21 id. Salviac.
- Mardi, 22 id. Souillac.
- Mercredi, 23 id. Vayrac.

MM. les Maires sont invités à dresser, sans délai, la liste des mobilisables à l'aide des listes électorales, des listes de recrutement, des rôles des contributions, etc., etc.

Cette liste comprenant tous les individus qui résident dans la commune, à quelque titre que ce soit, devra être envoyée, le 12 courant, au plus tard, à la Préfecture, en ce qui concerne MM. les Maires de l'arrondissement de Cahors et à la Sous-Préfecture de Figeac et de Gourdon, pour les communes de ces arrondissements. Elle sera établie sous la responsabilité personnelle du Maire.

Il est recommandé à MM. les Maires de faire connaître exactement l'âge des hommes mobilisables.

Conformément aux instructions, il sera statué comme s'ils étaient présents, à l'égard des hommes convoqués et qui, sans motifs légitimes, régulièrement constatés, ne se présenteraient pas exactement aux lieux, jours et heures ci-dessus indiqués. Ils ne pourront attribuer qu'à leur négligence ou à leur mauvaise volonté leur inscription définitive dans le contingent.

Il est expressément recommandé à MM. les Maires ou les Présidents des commissions municipales de se rendre aux séances du Conseil de révision, revêtus de l'écharpe tricolore, marque distinctive de leurs fonctions, et, en cas d'empêchement absolu, de se faire remplacer par MM. les adjoints ou vice-présidents.

Fait à Cahors, le 10 novembre 1870.

Le Préfet du Lot, E. BERAL.

Un décret du Gouvernement vient d'appeler M. Izarn, Firmin, avocat à Cahors, à la préfecture des Basses-Alpes, au titre de conseiller de préfecture.

Les nombreux amis de notre jeune compatriote accueilleront cette nouvelle avec plaisir.

Au nombre des officiers morts dans cette triste campagne, nous avons le regret de trouver M. Vigier, chef d'escadron d'artillerie, dont la famille a su se créer à Cahors, de si bonnes relations. Blessé grièvement, à la jambe et au bras droit, à la bataille de Saint-Privas, le 18 août, le commandant Vigier fut transporté à Metz. Ses blessures étaient tellement graves qu'il fallut lui amputer le bras. On ne put procéder à une seconde amputation de la jambe, les médecins craignant de hâter sa mort.

Le commandant Vigier, expirait le 25 août.

Francs-tireurs du Lot.

Nos compagnies de Francs-tireurs s'organisent.

L'une d'elles, composée de soixante hommes, va être très prochainement équipée, soit à Cahors, soit à Tours.

La compagnie Canteloube se forme également, et déjà plus de quarante engagements ont été contractés. — La discipline dans cette compagnie sera très sévère et son chef nous semble d'une nature à ne pas laisser ses hommes dans le far niente.

L'effectif complet, le capitaine Canteloube fera, à Cahors même, l'instruction militaire de ses francs-tireurs; quinze jours lui suffiront pour cela, et aussitôt après il commencera ses opérations contre l'ennemi. Nous aimons à voir cette énergie et cette résolution chez un chef de corps franc.

A l'administration et aux populations du Lot de seconder, de tous leurs moyens, cette courageuse initiative.

Souscription patriotique pour l'organisation immédiate des Francs-Tireurs de la compagnie Canteloube, Quatrième Liste.

M. Delzons, directeur des contributions directes .....	20 »
Total des listes précédentes ..	495 »
Total .....	515 »

Dons patriotiques

En faveur des gardes nationaux mobiles du Lot.

M<sup>me</sup> Ausset (Alexandre), sept paires de chaussettes en laine.

M<sup>me</sup> Houssiaux, deux paires de chaussettes en laine.

M<sup>me</sup> veuve Albuys, deux paires de chaussettes en laine.

M<sup>me</sup> Delzons (Jules), deux paires de chaussettes en laine et une chemise en flanelle.

M. Guilhou (Gustave), dix paires de chaussettes en coton,

BOITE DU JOURNAL.

41 octobre soir.

Le Moniteur de Berlin annonçait ironiquement que nous appelions, mais en vain, une Jeanne d'Arc, pour chasser les Prussiens d'Orléans.

Notre vierge n'a point été sourde à notre appel; mais autres temps et mœurs: la paysanne de Domrémy s'est transformée aujourd'hui en paladine pour nous prêter son Aurelles.

(Carillon cadurcien.)

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton

DEPARTEMENT DU LOT

Arrondissement de Cahors.

Commune de Lherm.

Publication du plan parcellaire.

Chemin vicinal ordinaire de 2<sup>e</sup> classe, N<sup>o</sup> 6, de Lherm à Montgesty.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Avis au Public.

Le Maire de la commune de Lherm donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de 2<sup>e</sup> classe, N<sup>o</sup> 6, de Lherm à Montgesty, présenté par Monsieur l'Agent-Voyer en chef du département du Lot en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jour d'hui, au secrétariat de la mairie, et qu'il y restera pendant huit jours au moins, du treize au vingt novembre inclusivement, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication; et les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur, sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la mairie de Lherm, le treize novembre mil huit cent soixante-dix.

Le Maire, Signé: RELHIÉ.

VÉSICAT OIRE d'Albespeyres

et PAPIER Vésication rapide. Entretien parfait, sans odeur ni douleur.

CAPSULES RAQUIN approuvées par l'Académie de médecine, qui a obtenu 100 guérisons sur 100 malades. — Exiger les natures ALBESPEYRES ET RAQUIN.

MAL DE DENTS

Guérison instantanée par la SYRÉTHRINE LAHAUSSAIS. 1,50 le flacon.

Dépôts, à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien; à St-Céré, chez M. Lafonpharmacien.

M<sup>me</sup> DELPÉRIER

COUTURIÈRE EN ROBES,

A PARIS

MOMENTANÉMENT

A CAHORS

Rue Feydel,

A l'honneur d'informer les Dames qu'elle se met à leur disposition pour toutes les toilettes qu'elles voudront bien lui confier.

Elle mettra tous ses soins à satisfaire leur bon goût et à mériter leur confiance.

POUR 12 FRANCS

LE MIDI PITTORESQUE, admirable publication, des plus curieuses et des plus intéressantes, vrai monument de nos provinces méridionales, composé sur les lieux mêmes et coûtant seulement 6 fr. 50 centimes donne un

BEAU ET BON CHRONOMÈTRE BREVETÉ ET GARANTI

Cet instrument d'horlogerie, en métal d'aluminium imitant l'or dans la perfection, mais bien supérieur, comme usage et solidité, à cylindre, à boîtier très-épais, à verre double, repassé, réglé à la seconde et tout neuf, est la SEULE MONTRE, qu'il soit avantageux et prudent de porter sur soi à la guerre, à la chasse, en voyage et dans tous les travaux et exercices violents.

Pour recevoir ce CHRONOMETRE et le MIDIPITTORESQUE, de suite, franco et à domicile, envoyer 18 fr. 50 en mandat ou en timbres-poste, à l'éditeur, L. G. VEDIE, à Toulouse.

ALTERATIONS DU TEINT LE LAIT ANTEPHÉLIQUE

pur ou mêlé d'eau (il y a une instruction) enlève masque de grossesse, taches de rousseur, lentilles, gripes, les feux, rougeurs, boutons, efflorescences, etc. — conserve la peau du visage unie et transparente. Paris, CANDES et C<sup>e</sup>, boulevard St-Denis, 2; Cahors, à la pharmacie Vinel. Se défier des imitations FLACON, 5 fr.